

Accusé de réception en préfecture
079-257900670-20161003-2016-10-02b-DE
Date de télétransmission : 06/10/2016
Date de réception préfecture : 06/10/2016

**Syndicat mixte d'action
pour l'expansion de la Gâtine**
46, boulevard Edgar Quinet
79200 Parthenay
Tél. 05 49 64 25 49
pays-de-gatine@gatine.org



Extrait de délibération

**Bureau syndical
3 octobre 2016 – Parthenay**

Identifiant
B2/2016-10-02b

Cette délibération abroge et remplace la délibération n°079-257900670-20161003-2016-10-02-DE reçue en préfecture le 05/10/2016

L'An Deux Mille Seize le lundi trois octobre à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation :	29 septembre 2016	Pouvoirs :	0
Nombre de délégués en exercice :	9	Absents, excusés :	2
Présents :	7	Votants :	7

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, BIRONNEAU Pascal, OLIVIER Pascal	
Secrétaire :	MORIN Joël	
Secrétaire adjoint :	CORNUAULT Véronique
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine	CUBAUD Olivier

Nouvelle période de contractualisation 2017-2020 : méthodologie

Rappel du contexte :

La Région engage un nouveau processus de contractualisation pour la période 2017-2020 avec les territoires organisés sur la base d'une échelle minimum de SCoT. Le cadre de mise en œuvre de cette contractualisation sera arrêté fin 2016.

L'Etat a validé en mai 2016 la création de Contrats de ruralité afin de coordonner les dispositifs financiers existants pour soutenir les projets de développement des territoires ruraux. Ces contrats doivent être élaborés pour fin 2016.

Ces contractualisations vont être le cadre formalisé pour soutenir financièrement les projets des collectivités et acteurs du territoire.

Afin de formaliser la stratégie territoriale, les membres du Bureau arrêtent la démarche suivante :

Réalisation d'un diagnostic

- Travail en interne par les chargés de mission en associant les commissions thématiques du Pays.
- Réaliser un état des lieux sous forme de fiches thématiques en s'appuyant sur les éléments existants (SCoT, LEADER, PLIE, FISAC, Contrat local de santé...) et sur les ressources des communautés de communes et des partenaires.
- Articuler ces fiches en fonctions des Thématiques prioritaires ciblées dans la circulaire du 12 septembre 2016 :
 - Accès aux services publics et aux soins

- Développement de l'attractivité (économie, numérique, tourisme)
- Redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité
- Mobilités
- Transition écologique
- Cohésion sociale

→ Les enjeux touristiques doivent être abordés de manière transversale en associant la Directrice de Tourisme en Gâtine aux séances de travail des commissions.

Définitions des enjeux

→ Travail en interne par les chargés de mission en associant les commissions thématiques du Pays.

→ Déterminer les enjeux du territoire à partir des éléments de diagnostic synthétisés dans une grille (points forts/points faibles et opportunités/menaces).

→ Prendre en compte les ambitions du PADD du SCoT, le PADD du PLUI de la Communauté de communes Pays Sud Gâtine, les projets de territoire des Communautés de communes Parthenay Gâtine et du Val d'Egray, les grandes orientations des Communautés de communes Gâtine Autize et Airvaudais Val du Thouet.

Indentification des projets et actions

→ Identification des projets ou des actions en réflexion sur le territoire.

→ Le Pays adresse un courrier à chaque communauté de communes pour leur faire part de la démarche et recenser les projets en réflexion.

Les communautés de communes se chargent de faire l'intermédiaire avec leurs communes pour recenser les projets.

→ Ce courrier sera accompagné d'un tableau permettant à chaque commune d'identifier ses projets en fonction des thématiques prioritaires du contrat.

→ Il sera également demandé d'identifier une personne ressource pour chaque communauté de communes.

Calendrier

→ Les éléments obtenus via l'Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP) et les services de l'Etat incitent à une élaboration de contrat pour fin 2016 avec une signature courant février-mars 2017.

→ La date du 15 décembre est arrêtée pour transmettre le dossier à la Préfecture.

→ Le planning est le suivant :

* Octobre 2016 – Etats des lieux et définition des enjeux avec réunion des commissions thématiques :
Bureau du 8 novembre : validation des fiches diagnostic et des enjeux territoriaux,

* Novembre 2016 – Elaboration du plan d'action et définition de la gouvernance :
Comité syndical du 21 novembre : débat sur le dossier de candidature.

* Décembre 2016 - Finalisation et validation du dossier de candidature :
Comité syndical du 12 décembre : validation du dossier de candidature.

* Janvier Mars 2017 – Signature du contrat.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD